Commune de Saint-Galmier **EXTRAIT**

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 18 MAI 2022

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022.
- ➤ Décide, à l'unanimité, de créer un Comité Social Territorial local en fixant le nombre de représentants du personnel à 3 et le nombre de représentants de la collectivité à 3.
- > Approuve, à l'unanimité, la mise en place d'un groupement de commandes géré par Andrézieux-Bouthéon pour la réalisation du diagnostic territorial préalable à la mise en place d'une convention territoriale globale entre la CAF et les communes du territoire défini.
- Approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre du dispositif chantiers éducatifs pour 2022.
- ➤ Prend note du montant de la redevance totale versée par la Société des Eaux Minérales d'Evian à la Commune pour l'année 2022 (Délibération annulant et remplaçant celle du 14 avril 2022).
- > Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire, Philippe DENIS.

Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.